



ADMINISTRATION COMMUNALE DE TANDEL

Bureau de la Population / État civil

6, Hauptstrooss

L-9350 BASTENDORF

Tél: 803 803 232 Email : claudine.welter@tandel.lu

www.tandel.lu

Réf. Dossier : 1/2025/0182/119

Bastendorf, le 06.05.2026

Avis au public

Conformément à l'article 16, alinéa 5 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés il est porté à la connaissance du public que par arrêté de Monsieur le Ministre du Travail du 08 avril 2026, le Syndicat Intercommunal SIDEN a eu l'autorisation à exploiter des laboratoires de recherche et d'autres installations auprès de la station d'épuration « Bleesbrück » se situant à Bettendorf, 2, Bleesbrück.

Le public pourra consulter le texte de ladite décision au bureau de la population de la Commune de Tandel à Bastendorf pendant les heures d'ouverture dudit bureau pendant le délai de quarante jours à partir de ce jour et ce jusqu'au 15 juin 2026 inclus.

Conformément à l'article 19 de la susdite loi un recours peut être ouvert contre la décision ci-dessus devant le tribunal administratif qui statuera comme juge du fond. Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de 40 jours à dater du jour de l'affichage de la présente décision.

La Bourgmestre p.d.